

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal du
2 octobre 2017 à 20.00, à la salle communale.

Le président

Ouvre la séance à 20 heures.

Salue la présence de Mme Nina Brissot pour le Régional.

Mme Monique Ryf, MM Nicolas Glauser, Jean-François Chapuisat, députés au Grand Conseil, ainsi que Mmes Nicole Félix présidente du CC de Savigny et M. Alfred Roth président du CC de Belmont sont excusés.

Mmes Héloïse Laffely et Céline Dillner-Reichen, et MM Ramon Esteve, Xavier de Landerset, Thomas Dietler, Jean-Marc Desbaillets, Louis Perroud et Jacques Maillard, sont excusés.

1.

Appels des conseillères et conseillers

36 conseillères et conseillers sont présents, 8 sont excusés, 1 manque à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

3.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2017

Mme Enz

Demande de rajouter à la page 10 « si cela lui permet de développer une politique sociale ».

Le syndic

Page 8, 6^{ème} ligne « des mesures pré provisionnelles ».

A la dernière ligne toujours page 8, « la commune n'étant pas partie prenante, le tribunal n'a pas à l'aviser ».

Page 11 « ce terrain n'est pas constructible ».

Page 12, l'expert, M. Dérivaz, est de très bonne réputation. Il travaille également pour les tribunaux, pour les banques. « Il suit les préceptes de la FINMA ».

M. Rüeger

Page 5, « Constate que le seul accident a eu lieu lorsque son frère avait 9 ans, soit en 1967 ».

M. Berthet

Page 7, « Relève que les voitures à faible rayon de braquage, devront faire deux fois la manœuvre pour prendre le virage ».

M. Spring

Page 9, « Dès lors, le dossier a été repris en main, afin de retourner vers les propriétaires, dont la commune, afin de finaliser ce remaniement parcellaire ».

M. Fontannaz

Page 9 « une situation conflictuelle compliquée ».

M. Kehtari

Attention à son nom, le t et le h sont inversés.

Le président

Le PV est accepté avec les modifications demandées.

4.

Communications du bureau

Le président

Lorsque le bureau du conseil nomme une commission ad'hoc et son président, il incombe à celui-ci de prendre tout de suite contact avec ses membres et le municipal afin de préparer une séance pour traiter le préavis. L'utilisation du Doodle est vivement recommandée.

Si le président est empêché, pour n'importe quelle raison, d'exercer sa fonction, il en incombe à lui seul de trouver un remplaçant au sein de sa commission. C'est pour cela que nous nommons toujours un suppléant afin d'avoir le nombre suffisant de membres. Si cela n'est vraiment pas possible et que la commission est en sous-effectif, il faut en informer de suite le bureau afin que celui-ci ait le temps de nommer le ou les membres à remplacer pour que la commission fonctionne.

En cas de besoin, le bureau est toujours à disposition pour aider le CC. Il relève que le temps est court pour tout faire. C'est pourquoi il a été décidé de transmettre les convocations et les documents par mail. Il rappelle que les rapports sont à transmettre le mercredi, par mail, à la secrétaire, au président ainsi qu'au greffe.

Le 29 juin, le président a représenté la commune lors du CC de Belmont.

Le 13 septembre, une séance d'information sur la réfection de notre complexe communal a eu lieu. Une séance très intéressante et magnifiquement présentée.

Le 24 septembre, ont eu lieu les votations fédérales.

Objet 1. Arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire »)

447 bulletins rentrés

6 Blancs

5 Nuls

436 Valables

391 oui

45 non

Avec un taux de participation pour Paudex de 52.8% 12, bulletins apportés au bureau entre 11 heures et midi.

L'objet est accepté à Paudex par 89.7%, par les vaudois par 92% et par les suisses par 78.7%

Objet 2. Arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée

448 bulletins rentrés

9 Blancs

5 Nuls

434 Valables

200 oui

234 non

Le Taux de participation pour Paudex s'est élevé 52.9 %

L'objet est refusé à Paudex par 53.9%

L'objet est accepté par les vaudois par 52.1%

L'objet est refusé au niveau suisse par les cantons avec 50% des voix. Il y avait 2357 non de plus que les oui.

Objet 3. Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020

Nous avons eu 456 bulletins rentrés

20 Blancs

2 Nuls

434 Valables

239 non

191 oui

Le Taux de participation pour Paudex s'est élevé 55.41%
L'objet est refusé à Paudex par 55.6%, par les vaudois par 50.9% et par les suisses par 52.7%.

Le bureau au complet est chaleureusement remercié pour son travail.

5. Compte rendu de l'ASEL

M. Witschi

Donne lecture de son rapport. Le 20 juin dernier, l'Association Sécurité Est-Lausannois s'est rencontrée, et a voté les comptes pour l'année 2016, le compte Pertes et Profits affiche 9 millions 733 mille, c'est un résultat en hausse de 1,57% par rapport aux comptes de 2015. Par contre, en dessous du budget de près 550 mille francs. Par rapport au budget de fonctionnement de la police, la participation de Paudex est de CHF 195'134.-, relativement faible, car basé entre autre sur le nombre d'habitants. Au budget avait été prévu pour la participation de la commune de Paudex CHF 251'000.-, la participation a baissé puisqu'en 2015 elle se montait à CHF 217'000.-. Au niveau des revenus, le produit des amendes pour 2016 se monte à CHF 1'468'700.-, soit 15% du budget de la police.

La plus grosse difficulté que rencontre la police, c'est d'engager du personnel. Il y a concurrence entre les différentes polices, et pénurie de policiers. La police de Pully, l'ASEL, tâche d'aménager le temps de travail afin de rester attractif, sans pour autant jouer sur la surenchère salariale. Ceci se retrouve dans les chiffres, les traitements du personnel n'ont que très peu augmenté et sont en dessous du budget.

Le président Remercie M. Laurent Witschi.

6. Compte rendu du SDIS.

M. Farinelli N'a rien à commenter.

7. Compte rendu de la commission PCI.

Le président Mme Céline Dillner-Reichen étant absente, ce point sera reporté à la prochaine séance du CC.

8. Préavis municipal n°06/2017 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018

M. Maillard S'excuse pour le retard de l'envoi de son rapport.
Lit la conclusion du rapport de la Cofin.

Fort de tous ces éléments, malgré le déséquilibre possible du compte de fonctionnement, mais compte tenu de notre bonne situation financière, la Commission des Finances, à l'unanimité, vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

D'adopter :

1.- l'arrêté d'imposition pour l'année 2018, tel que présenté par la Municipalité et annexé au préavis 06 - 2017, prévoyant notamment un taux d'imposition de 61,5 %, sans changement et les autres éléments demeurant également inchangés.

Et d'autoriser :

2.- la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation et publication dans la Feuille des Avis Officiels (FAO).

Il relève que les perspectives pour l'année 2017 ne sont pas les meilleures qui soient, et risquent même d'être pires pour 2018. Cependant, cela n'empêche pas à un maintien du taux d'imposition à 61.5%.

Le président

Le préavis est passé en revue.

Mme Dürrenmatt

Demande de quoi il s'agit au point 4 « impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées ».

Le syndic

Le point 4 étant à néant, il se permet de répondre à la prochaine séance.

Le président

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Le syndic

Le rapport du président de la Commission des finances n'ayant pas été lu en séance, il aimerait rendre attentif le CC que si l'on prend l'évolution des acomptes de la péréquation entre 2010 et 2016, la moyenne est de 1 million 920 mille francs. Si l'on prend l'évolution des acomptes de la facture sociale, la moyenne est de 4 millions 193 mille francs, soit, arrondi, à 6 millions 100 mille. Et l'évolution des revenus d'impôts, les rentrées fiscales moyennes sont de 10 millions 2 cents mille sur la même période, donc la péréquation et la facture sociale représentent 60% de nos rentrées fiscales.

Il recommande au CC de lire un article sur des impulsions pour une économie vaudoise forte, dans le journal du centre patronal, celui-ci comporte des explications très intéressantes par rapport à notre canton.

Il relève que nous maîtrisons peu de choses, et que le budget travaillé pour l'année prochaine sera fortement déficitaire, que nous perdons de gros contribuables autant des personnes morales que des personnes physiques. Il a le sentiment que plus nous travaillons, plus nous sommes pénalisés. Les communes aisées sont fortement mises à contribution.

9. **Préavis 07 – 2017 Gestion des déchets. Directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2018**

M. Rivier

Lit la conclusion du rapport de la Commission ad'hoc.

En conclusion, notre commission, à l'unanimité, vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, d'accepter le préavis municipal 07-2017 tel que présenté.

Le président

Le préavis est passé en revue.

M. Farinelli

Pourquoi devons-nous payer pour enlever nos gros déchets, lorsque les autres communes environnantes le font deux fois par année, compris dans leurs impôts. Dans ce que nous payons pour les sacs poubelles, tout cela est déjà prévu, pourquoi devons-nous encore payer CHF 50.-.

M. Fontannaz

Le financement des déchets ne font plus partie des impôts communaux. Dans les autres communes, cela fait partie de la taxe forfaitaire. Tout ce qui est financement des déchets ne fait plus partie de la fiscalité, si ce n'est pour les déchets de la voirie. La gestion des déchets est une organisation communale, cela dépend des communes. Actuellement, nous n'avons pas de ramassage des gros déchets, ceux-ci sont débarrassés par les habitants eux-mêmes, à la déchetterie de la Péraudettaz. Il relève que les habitants ont la possibilité de passer par l'entreprise Métraux transports SA pour débarrasser les déchets encombrants, moyennant la somme de CHF 50.-. Le président de la commission des finances, M. Maillard, a utilisé ce service avec grande satisfaction, comme relevé dans son rapport.

M. Farinelli

Ce qui est intéressant dans ce ramassage, c'est le fait de ne pas jeter. Aujourd'hui, lorsqu'on amène nos gros déchets à la déchetterie, ceux-ci sont directement jetés, cassés. Il ne comprend pas pourquoi cela était fait à l'époque, et était compris dans nos impôts, et qu'aujourd'hui on n'arrive plus à le faire.

M. Fontannaz

Le préavis soumis concerne les taxes spéciales, dans le cas présent nous abordons la question générale de la gestion des déchets. Cette question a été soulevée lors du préavis sur la vidéosurveillance. Il reviendra avec une étude d'ici au printemps, quant à la réintroduction ou non du ramassage des gros déchets.

Le président

Il rappelle que le CC peut faire des propositions à ce sujet.

M. Maillard

Il relève combien le service de l'entreprise Métraux transports est vraiment excellent, avec beaucoup de disponibilité, d'autant pour la somme modeste de CHF 50.-. Il précise qu'il s'agit de CHF 50.- par déplacement et non pas par objet.

En conclusion, la Commission des Finances, à l'unanimité, soutient la proposition de la Municipalité et vous invite :

1.- D'accepter la directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2018 en application du règlement sur la gestion des déchets, sans modification.

Le président

Le préavis est accepté à la majorité, avec une abstention.

10.**Communications municipales et divers****M. Spring**

Avant l'été, une séance a été organisée avec les deux Commissions d'urbanisme, celle du Conseil et celle de la Municipalité. Séance qui a soulevé un certain nombre de remarques sur le PGA en cours. Certaines de ces remarques étaient relativement profondes, elles ont été travaillées notamment avec Mmes Emmanuelle Courvoisier et Liliane Enz, dans la perspective que ceux qui devront appliquer ce règlement dans le futur, pourront le faire. Il a élaboré un certain nombre de modifications à ce PGA, qui sont en cours d'étude par les deux Commissions. Une fois la synthèse finale terminée, le dossier sera envoyé à l'urbaniste Esplanade Aménagement pour finalisation et mise à l'enquête. Le dossier progresse avec l'espoir de le terminer d'ici la fin de l'année.

Le 13 septembre a eu lieu une séance d'information concernant la rénovation des bâtiments communaux. Les personnes présentes sont remerciées pour leur participation. Le projet avance plus lentement que souhaité et nous sommes toujours en attente des remarques du canton de Vaud suite à la mise à l'enquête. Le préavis devrait être soumis au conseil au début 2018.

M. Fontannaz

Concernant la PCI, le processus de fusion au niveau du district, piloté par le préfet, se poursuit. Soit une association intercommunale qui aura un comité directeur, l'organe exécutif, et un organe intercommunal, l'organe législatif de cette association. Un préavis sera présenté durant la séance de février, il s'agira de valider les statuts de la nouvelle entité. Selon l'article 110 al 7 de la Loi sur les Communes, les amendements ne sont pas possibles s'agissant d'une entente intercommunale.

La police intercommunale Est-Lausannois possède une « section proximité ». Dans ce cadre, notre nouvel agent de proximité est M. Hugo Michel.

Concernant le SDIS, le commandant ad intérim, le Major Sauti, avec l'appui de la commission consultative du feu, a entrepris le processus de nomination du nouveau commandant. Il sera nommé par les Municipalités, puisque le SDIS Ouest-Lavaux, existe sous la forme d'une convention intercommunale.

Publibike modifie toutes ces stations du réseau Morges-Lausanne. Les travaux ont déjà commencé sur le campus universitaire, les nouvelles stations ont été changées, avec en bonne partie des vélos électriques. Du 15 au 17 octobre, le démontage des anciennes stations aura lieu. Avec un nouveau totem, un nouveau système de déverrouillage qui se fera par l'intermédiaire des Smartphones, grâce au WIFI. Une période de test aura lieu du 17 octobre au 29 novembre.

L'inauguration des 17 nouvelles stations se fera le 29 novembre.

M. Kehtari

Présente l'état des travaux effectués à la route de la Bernadaz. Le nouveau trottoir a été réalisé sans glissière, mais il y a des bouteroues qui font la séparation entre le trottoir et la route. Il relève que nous ne pouvons pas poser des glissières à moins de 30 centimètres à l'intérieur du trottoir, ce qui nous laisserait un trottoir à 1,20 m. L'inquiétude était la sécurité, et que des camions montent sur cette estacade, grâce aux bouteroues. Un très bon compromis a été trouvé.

Le passage piéton à l'entrée de Bochat fait 4 mètres de largeur, qui est une largeur recommandée par les normes afin d'avoir une bonne visibilité pour les voitures.

En bas du tunnel, se trouvent le modérateur, le passage piéton et le feu de circulation. Il faut noter que l'ensemble de ces feux sera sécurisé et il n'y aura qu'un seul feu vert à la fois. Seul le feu du passage piéton de Bochat, sera peut-être un feu partagé.

La structure de toute la partie de la jonction entre les routes de la Bernardaz et du Simplon a été revue.

Quelques retouches ont été faites sur le trottoir et le passage a été sécurisé pour les piétons. Le modérateur, en haut du tunnel, avait été mal construit, il n'était pas aux normes.

Des nouveaux panneaux vont être installés, car ils ne brillent pas assez. La mise à l'enquête s'est terminée vendredi. S'il n'y a pas d'opposition, les marquages des passages piétons pourront être finalisés. Il y aura des tests durant l'installation des feux de circulation, des perturbations pourront encore avoir lieu durant deux jours. D'ici le 20 octobre, le

marquage des passages piétons et le réglage des feux devraient être finalisés.

L'analyse de stabilité des estacades, le diagnostic de stabilité des murs et la pose du reste des barrières et glissières, sur le haut de la Bernadaz, devront être finalisés en deuxième partie.

Il remercie les riverains pour leur compréhension, pour cette situation très compliquée, engendrée par ces deux gros chantiers, celui du Vallon de la Paudèze et celui de la Bernadaz. La police est également remerciée d'avoir été présente à chaque séance de chantier, et à avoir participé à la mise en place de toutes les mesures de sécurité nécessaires. Il relève également qu'il y a eu beaucoup d'aide de la part du canton (DGMR), afin de trouver des solutions pour cette route de la Bernadaz. Une page a été créée sur le site internet de la commune, pour tenir informé la population de l'avancement des travaux, www.paudex.ch/travaux.

Comme chaque année, le tarif de l'électricité est revu, il doit être établi et publié chez ELCOM pour fin août. Il relève qu'en 2017, une baisse de consommation de 1,7%, a été relevée pour Paudex. La baisse de consommation signifie que nous fournissons moins de kWh. Nos coûts sont restés plus ou moins stables, avec toutefois une augmentation de CHF 40'000.-, due en grande partie par l'augmentation de la puissance de la sous-station de la Bernadaz. Dans l'ensemble, cela amène le coût de notre timbre de 4,7% à 4,8%.

Pour mémoire en 2011, quand la commune avait pris la décision de construire le nouveau port, et qu'elle s'est séparée de Conus et Bignens SA, un accord avait été établi avec eux, afin que du travail à hauteur de CHF 100'000.-, leur soit octroyé jusqu'à 2018. Suite à différents travaux proposés, la commune est arrivée à mettre un terme à cet accord, sans toutefois arriver aux CHF 100'000.-. Dès lors, la commune est sortie de cette obligation, selon confirmation reçue de Conus et Bignens SA.

Remercie toutes les personnes présentes à la séance d'information du BHNS:

Un rendez-vous est prévu demain avec la direction des TL et le responsable du SDEL, ainsi il pourra donner un compte-rendu des doléances faites à ce sujet. Une discussion sur les coûts sera aussi entreprise.

Le président

Salue l'arrivée de Mme Lio, présidente du Conseil Communal de Pully.

M. Crousaz

Concernant les BHNS, remarque que l'arrêt de bus de Paudex sera supprimé. Le seul arrêt sur Paudex est celui proche de Taillepied. L'autre arrêt se trouve beaucoup plus haut après le pont de la Paudèze.

M. Kehtari

Relève ce point. Il fera le maximum pour que certains aménagements, places de parcs, arrêts de bus puissent être réalisés. Ainsi que, évoqué le coût excessif du projet pour notre commune.

Le syndic

Il officialise son souhait de prendre sa retraite politique l'an prochain. La date n'étant pas encore arrêtée, toutefois d'entente avec ses collègues, deux dates sont envisagées : soit le 30 juin, ou le 31 décembre 2018. Son départ en cours de législature a pour but de passer les rôles en qualité et en temps car il y aura peut-être d'autres départs en fin de législature et il est difficile de former une équipe performante lorsque plusieurs personnes quittent en même temps. Après 12 ans d'exécutif, et fêtant ses 70 ans l'an prochain, il estime qu'il faut lâcher prise, et laisser la place à des personnes plus jeunes, et qui auront autant de plaisir qu'il a eu durant toutes ces années, et qui relèveront les nombreux défis qui les attendent.

Mme Martin

Les communes se doivent d'organiser des activités, pour le Passeport Vacances, durant deux semaines pendant les vacances d'été, voire en automne. Notre commune a organisé trois activités, une sur l'alpage près des Paccots, pour découvrir la fabrication du fromage. La pêche dans notre nouveau port, ne fut pas très fructueuse mais fort sympathique. Une nouvelle activité autour de la découverte de la faune.

Annnonce que la journée de la paroisse Pully-Paudex, s'est déroulée dans notre campagne Marcel.

Paudex a participé à la fête des Vendanges avec ses 2 chars, sur le thème des jeux. Un char Croque-carottes et un autre sur thème de la place de jeux de la campagne Marcel. M. Jean-Marc Favre est remercié chaleureusement pour son magnifique travail ainsi que pour sa participation à la construction de nos chars depuis plusieurs années. Il fera une pause l'année prochaine, dès lors, nous sommes à la recherche de bénévoles pour la construction des chars de Paudex. Si nous désirons continuer d'être associés à cette fête historique, nous devons mettre la main à la pâte.

La croisière sur le bateau « Le Rhône » a eu lieu le samedi 30 septembre.

Une jolie journée un peu humide toutefois, amenant les habitants de Paudex à Yvoire. Ce bateau, datant de 1927, effectuait sa dernière sortie avant réfection totale.

Le petit jardin partagé du centre du village va pouvoir offrir sa deuxième soupe à la courge.

Elle estime qu'il ne faut pas sous-estimer toutes ses fêtes conviviales, qui apportent un lien social précieux. Elle remercie Mme Theytaz qui organise toutes ces fêtes, et toute l'équipe de la voirie toujours partie prenante dans tous ces projets. Ils ont même repris une ancienne tradition de M. Schwab, en investissant dans une presse à fruit. Tous les enfants de l'école de Paudex ont pu goûter à un délicieux jus de pomme avec les fruits du verger, fraîchement pressé.

11.

Propositions individuelles et diverses

M. Berthet

Trouve déplorable que les locataires du 1, 2, et 3 de la route de la Bernadaz, n'aient pas été informés que la route était fermée à deux reprises. Aucune information n'a été donnée ni de la part de la commune, ni de l'entreprise exécutant les travaux.

M. Kehtari

S'excuse auprès des habitants, et constate le manque de coordination entre les différents corps de métiers qui étaient sur place.

M. Frigerio

Constata que son regard est bien différent de ce qui nous a été montré ce soir concernant les chantiers du Vallon de la Paudèze, et de la route de la Bernadaz.

Revient sur le préavis 3/2017 voté ce printemps par le CC, notamment sur le crédit de CHF 200'000.- pour la réfection de la chaussée. Dans ce préavis, il est clairement dit que le modérateur de trafic existant est à conserver. Or à sa grande surprise, il a constaté que celui-ci avait complètement disparu. Dès lors, il a posé la question à la Municipalité, toutefois la réponse rendue par celle-ci l'a inquiété. Il a le sentiment que la Municipalité se satisfasse de l'état de fait sur le terrain. Dans son courrier, la Municipalité informe que le modérateur de trafic a été établi selon la norme VSS 640 213, le marquage définitif devant encore être exécuté.

Constata qu'en roulant à 50km/h, on ne ressent aucune secousse en passant sur ce modérateur de trafic. On constate dès lors que la norme n'a pas été respectée, ce qui a été confirmé ce soir.

La question a été reposée en se référant au préavis 2004 et aux normes précises votées dans ce préavis. Toutes ces questions restent à ce jour encore sans réponse. Toutefois, la réponse a été donnée sur le terrain, un modérateur de trafic est réapparu la semaine dernière. Malheureusement, ce modérateur de trafic n'est toujours pas à la hauteur votée. Il estime que la norme VSS est certainement respectée. La pente calculée est d'environ 5%, donc si on souhaite diminuer la vitesse sur la route de la Bernadaz, nous devrions avoir une pente supérieure. D'autre part, dans le préavis voté en 2004, il est précisé que la hauteur, pour les modérateurs de trafic, doit être de 8 à 10

centimètres. Il constate que cela n'est pas respecté, du moins pas partout. De plus, dans ce même préavis, le but était de ralentir la vitesse. Il s'aperçoit que nous sommes en train de raboter complètement le ralentisseur le plus important.

Sa question est la suivante, « pourquoi vouloir diminuer le rôle de ce modérateur de trafic, de surcroît sur un secteur rectiligne nécessaire pour la sécurité, cela en ne respecte pas les préavis votés, en 2017 et 2004. »

M. Kehtari

A la fin du chantier, la conformité des travaux sera examinée. Relève que l'intervention de M. Frigerio a eu lieu durant cette phase de travaux. Effectivement, le modérateur du haut était à 6 centimètres, et non 8. Il attend encore la stabilisation de la route pour reprendre des mesures, et le cas échéant, de demander à l'entreprise de le mettre aux normes demandées. La même chose pour le modérateur du bas.

Il relève que l'aspect sécuritaire des piétons a été augmenté par un modérateur de trafic placé en amont du passage piéton et celui-ci sécurisé par un feu de signalisation.

Constata qu'actuellement nous sommes dans les normes tolérées. Si le Conseil estime que ce n'est pas le cas, celui-ci a le choix d'ouvrir la discussion à ce sujet.

M. Frigerio

Trouve dommage que les préavis ne soient pas respectés. Il ne peut que constater que le modérateur actuel ne joue plus son rôle comme avant, et ne respecte pas ce qui avait été voté.

M. Fontannaz

Effectivement, dans le préavis, on prévoyait de garder le modérateur de trafic. Toutefois, il relève que le modérateur de trafic à la sortie du tunnel a été très longtemps critiqué, dès lors il a été légèrement raboté.

M. Kehtari

Il constate que ce modérateur de trafic a déjà été retouché à plusieurs reprises et relève encore qu'il attend encore les mesures définitives pour contrôler ce point.

M. Frigerio

Si des nouvelles mesures sont prises, cela serait bien de les présenter au CC, afin que celui-ci puisse en prendre connaissance. Il estime que ces modérateurs de trafic sont très importants pour la sécurité.

M. Witschi

A la montée, on ne sent absolument pas le modérateur de trafic. Quelle est la raison d'utiliser de 8 à 10 centimètres, plutôt qu'à 12 ?

M. Kehtari

C'est ce qui avait été décidé dans le préavis 2004. Les normes accordent de 6 cm à 12 cm, toutefois, tout le monde s'accorde à dire que 12 cm est beaucoup trop haut.

- M. Zahnd** Remarque que la hauteur du modérateur joue un rôle, mais la pente d'accès également. A la montée, la hauteur est peut-être de 8 centimètres, toutefois la pente d'accès à ces 8 cm semble être plus longue. Il estime qu'un modérateur de trafic doit faire son effet.
- M. Kehtari** La pente indiquée est à 90 centimètres. Il présentera, peut-être la prochaine fois, les mesures des modérateurs de trafic. Il suit les directives du canton, de la police et des spécialistes de la sécurité d'un côté, et entend bien, les doléances du CC.
- M. Frigerio** Annonce une séance extraordinaire du CC concernant la parcelle 256. Le CC sera, prochainement, régulièrement convoqué à ce sujet.
- Le président** La date sera éventuellement le 6 novembre 2017.
Il n'a été prévenu que ce soir.
- M. Rüeger** Demande la réintroduction de la lecture des rapports de commissions. Propose que l'on vote sur cette décision.
- Le président** Demande au CC de voter sur l'obligation des présidents de commissions de lire leur rapport en séance.
La lecture des rapports en séance est acceptée à la majorité avec 20 voix.
- Annonce que la prochaine séance du CC est fixée au 20 novembre 2017 à 19h00.
- Le syndic :** Invite l'assemblée au traditionnel apéritif dans le foyer.
- La séance est levée à 21h35.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Secrétaire



Jean-Philippe Chaubert

Caroline Genovese